



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PUY-DE-DÔME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°63-2018-100

PUBLIÉ LE 6 NOVEMBRE 2018

Sommaire

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2018-11-06-001 - Arrêté relatif à la suppléance de la secrétaire générale, préfète du Puy-de-Dôme par intérim (2 pages)

Page 3

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2018-11-06-001

Arrêté relatif à la suppléance de la secrétaire générale,
préfète du Puy-de-Dôme par intérim

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA
MUTUALISATION INTERMINISTÉRIELLE

005 VAN 8 0

ARRÊTÉ
relatif à la suppléance
de la secrétaire générale,
préfète du département du Puy-de-Dôme par intérim

La secrétaire générale, préfète du Puy-de-Dôme par intérim
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 45 ;

VU le décret du 26 novembre 2015 portant nomination de Madame Béatrice STEFFAN, en qualité de secrétaire générale de la préfecture du Puy de Dôme ;

VU le décret du 19 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Franck BOULANJON, en qualité de sous-préfet de RIOM ;

VU le décret du 30 octobre 2018 portant cessation d'un préfet – M. BILLANT (Jacques) ;

VU la circulaire du 28 mars 2018 relative aux règles applicables en matière de délégation de signature des préfets

ARRÊTE

ARTICLE 1 - La suppléance de la secrétaire générale, préfète du Puy-de-Dôme par intérim, est assurée par Monsieur Franck BOULANJON, sous-préfet de RIOM, du 7 novembre 2018 matin, au 8 novembre 2018, jusqu'à son retour dans le département du Puy-de-Dôme.

ARTICLE 2 - Délégation de signature est donnée, à ce titre, à Monsieur Franck BOULANJON, en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'État dans le département, à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

ARTICLE 3 - Le sous-préfet de RIOM est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

0 6 NOV. 2018

La secrétaire générale, préfète par intérim

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B Steffan', with a horizontal line extending to the right.

Béatrice STEFFAN